

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers	
en exercice:	33
Présents :	26
Absent :	1
Se déportent et ne participent pas au vote :	2
Procurations :	6
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLE, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIE, Christine LATAPIE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Stanislas LIPINSKI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOUZI.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Dominique BEC (pouvoir à Françoise VITIELLO), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Virginie NAYROLLES (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONTJAUX).

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT.

Se déportent et ne participent pas au vote : Monsieur Christian MAZUC et Madame Sabine MIRAL, administrateur de Rodez Agglomération Habitat.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/110-2022

**Rue des Loriots : désaffectation d'une partie de domaine public
située au droit de la parcelle AX n°97**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 19 septembre 2022 (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 2).

ENTENDU que Madame Sabine MIRAL et Monsieur Christian MAZUC sont sortis de la salle, et ne participent pas ni aux débats ni au vote.

ENTENDU que Rodez Agglo Habitat a pour projet la réhabilitation et la construction d'une extension du bâtiment I1 sis 5, rue des Loriots (parcelle AX n°97).

ENTENDU que les études de maîtrise d'œuvre du projet ont mis en exergue l'utilité de disposer d'une partie de domaine public communal contigu, d'une surface estimée à 251 m2.

CONSIDERANT que cet espace, servant principalement aux usagers du bâtiment et qui se termine au droit de l'unité foncière de Rodez Agglo Habitat, favoriserait la végétalisation du bâtiment réhabilité, la sécurisation des rez-de-chaussée résidentialisés et leur mise en accessibilité.

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la viabilité de ce projet tout en permettant à la Commune de poursuivre sa politique de renouvellement urbain avec notamment la production d'habitat social, il est proposé, préalablement aux opérations de déclassement, division et cession, de désaffecter la partie de domaine public qui ceint cette propriété conformément au plan ci-annexé à la présente délibération.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (25 pour ; 0 contre ; 5 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOZI, Elisabeth GUIANCE) :

- constate la désaffectation de la partie de l'espace public comme matérialisée sur le plan ci-annexé,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **03 OCT. 2022**

Et de la publication le : **03 OCT. 2022**